

COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Du 14 novembre 2025

Tous les dossiers inscrits à l'ordre du jour du CST du 14 novembre 2025 ont été examinés.

BILAN DE LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE DE BORDEAUX METROPOLE EN 2025 ET CONVENTIONNEMENT AVEC LE CREDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES – AVIS

Les prestations du COS qui sont gérées par les syndicats s'inscrivent dans le cadre de la politique sociale de Bordeaux Métropole. Celui-ci est de plus en plus sollicité ce qui témoigne d'un plus grand nombre d'agents en difficulté. En parallèle, Bordeaux Métropole propose de conventionner avec le crédit social des fonctionnaires. Cette convention permet la mise en place d'avantages en matière de financement pour des prêts immobiliers et des prêts personnels notamment avec l'offre prêt partenaire avantage : prêt personnel d'un montant de 2 000 € remboursable sur 24 mois avec un taux à partir de 1%, hors assurance facultative. L'agent devra dans ce cas souscrire une adhésion de 90 euros qui sera valable à vie. Ce prêt bonifié par le CSF permet de financer des frais liés à une installation, à l'achat ou la location d'un logement. Elle permet aussi la mise à disposition d'une plateforme d'offres de logements des partenaires de l'immobilier du crédit social des fonctionnaires (Bailleurs sociaux, Promoteurs, Mandataires Immobiliers ...) sur tout le territoire national.

Vos représentants Force Ouvrière ont émis un avis favorable sur ce dossier.

EVOLUTION DE LA TARIFICATION MNT ET PARTICIPATION EMPLOYEUR AU 1/01/26 - AVIS

Le 22 septembre 2025, la MNT a informé Bordeaux Métropole d'une augmentation de 1 % sur les cotisations des adhérents au 1er janvier 2026, au motif d'un transfert de charges.

Bordeaux métropole propose de prendre en charge 50% de la hausse de cotisation.

MONTANTS PARTICIPATION EMPLOYEUR AU 1^{er} JANVIER 2026

Revenu net imposable (RNI)	RNI < 25200 €	25200 € < RNI < 30000 €	RNI > 30 000 €
Agent	65,72 €	51,42 €	37,37€
Agent + 1 enfant	80, 98 €	66,68 €	52,63 €
Agent + 2 enfants	96,24 €	81,94 €	67,89 €

Vos représentants Force Ouvrière ont émis un avis favorable sur ce dossier.

AJUSTEMENT DES EFFECTIFS ET REORGANISATION DE LA DG NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION - CREATION DU POLE PILOTAGE DES COMMUNS NUMERIQUES – AVIS

Ce rapport est destiné à faire évoluer l'organisation de la DGNSI. Il présente, d'une part, la modification de l'intitulé du Pôle pilotage et SI en Pôle services numériques qui regroupera la direction des communs numérique et la direction pilotage et gouvernance numérique et, d'autre part, la création de 5 postes de catégorie A financés par les communes dans le cadre de la révision des niveaux de service (RNS) dont les besoins ont évolué dans le cadre des mutualisations successives.

Vos représentants Force Ouvrière ont émis un avis favorable sur ce dossier.

CYCLE 10 DE MUTUALISATION – AVIS

Les possibilités de mutualisation ont été limitées à 2 cas :

- L'achèvement des mutualisations déjà engagées dans le cadre du dispositif de solidarité ;
- La mutualisation des activités liées à l'entretien du domaine public communal lorsqu'une commune souhaitait mettre fin à la convention de délégation de gestion qui la liait à Bordeaux Métropole.

Dans le cadre du 10^e cycle de mutualisation conduit en 2025, 2 communes ont choisi de mutualiser :

- Saint-Louis-de-Montferrand : fin de mutualisation des fonctions support / dispositif de solidarité ;
- Parempuyre : fin de la convention de délégation de gestion pour la compétence « Propreté, Espaces verts et mobilier urbain » sur le domaine public métropolitain. Mutualisation de l'entretien du domaine public communal.

Les 10 postes transférés par la commune de Parempuyre seront intégrés au ST7 du Pôle territorial ouest.

Vos représentants Force Ouvrière ont émis un avis favorable sur ce dossier.

AJUSTEMENT DES EFFECTIFS DE BORDEAUX METROPOLE – AVIS

POLE TERRITORIAL OUEST	POLE TERRITORIAL SUD
<ul style="list-style-type: none">▪ DGEP / Service des moyens communs. Création d'un contrat de projet catégorie B (Financé RNS 2025).▪ ST7 – centre espace verts Mutualisation cycle 10 : transfert 4 postes cat C Création d'un poste Cat C – financé RNS 2025.▪ ST7 – centre propreté Mutualisation cycle 10 : transfert de 6 postes cat C / Transformation de 2 postes cat C▪ DRH Service pilotage de gestion et expertise juridique Création d'un poste de cat A. Financé RNS.	<p>Direction de la Gestion de l'espace public (DGEP) / ST3 – centre espaces verts Création d'un poste Cat C – financé RNS</p> <p>DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES</p> <p>Création contrat de projet cat A – Financé ville de Bordeaux</p>

Vos représentants Force Ouvrière ont émis un avis favorable sur ce dossier.

CONVENTION CADRE PLURIANUELLE DE PARTENARIAT ENTRE LE CNFPT, BORDEAUX METROPOLE, LA VILLE DE BORDEAUX ET LE CCAS DE BORDEAUX 2026 – 2028 – AVIS

Une nouvelle convention de 3 ans est proposée pour assurer l'ensemble des besoins en formation des 3 entités dont 400 jours en supplément des formations obligatoires. Un bilan annuel sera présenté.

Pour assurer le pilotage de ce partenariat, un comité de suivi se réunira à minima une fois par an afin :

- de définir le programme annuel des formations et de rédiger des fiches actions,
- d'examiner la mise en œuvre des actions prévues,
- d'examiner le bilan des actions menées,
- de définir d'un commun accord les ajustements à apporter si nécessaire au partenariat,
- de régler en concertation les éventuelles difficultés.

Vos représentants Force Ouvrière ont émis un avis favorable sur ce dossier.

RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE BORDEAUX METROPOLE – AVIS

Nous saluons un rapport de qualité qui présente une vision complète de l'état des effectifs, de la gestion des ressources humaines et des conditions de travail au sein de Bordeaux Métropole. Une nouvelle partie relative à la santé, la sécurité et les conditions de travail a été ajoutée dans le rapport 2024. Toutefois nous regrettons qu'il n'y ait toujours pas de lien avec une prospective ce que nous relevons chaque année. Il s'agit seulement d'une photo. A noter cependant que les contractuels sont toujours plus nombreux ce que nous déplorons.

Vos représentants Force Ouvrière se sont abstenus sur ce dossier.

PROPOSITION DE METHODOLOGIE SUR LES METIERS EN TENSION – INFORMATION

Le classement par métiers en fonction de leur niveau de tension a été établi par la DRH selon différents critères :

- ✓ difficultés de recrutement observées : compétences rares, présence de beaucoup d'offres d'emplois sur le marché, écart de rémunération entre le secteur privé et public, manque d'attractivité du métier, etc.
- ✓ indicateurs RH mobilisables permettant de signaler des risques d'absences et de départs : âge moyen, données d'absentéisme 2024 remontées dans le RSU, taux de départ constaté etc.
- ✓ facteurs de pénibilité objectivables recensés avec le centre prévention : travail de nuit, travail en extérieur, exposition au bruit.

Sur les 150 emplois-types recensés, 95 métiers sont identifiés avec tension (tension faible, moyenne, forte ou très forte). Cette grille devrait permettre à l'ensemble des services de l'ADGRH, de faire converger les plans et priorisations dans tous les champs RH (recrutement, formation, prévention etc.). Il permettra aussi d'élaborer des plans d'action transverses, métier par métier, le but étant de faire émerger des solutions concrètes : élaboration de parcours professionnels par métier, identification de viviers, d'aires de mobilité, travail sur l'image des métiers, fidélisation des agents, etc.

Pas de vote ce dossier présenté pour information.

Vos délégués FO en Comité Social Territorial :

Sylvain Verney, Laurence Millet, Laurent Colas, Laetitia Scipion ; Guillaume Lemonnier

*Pour plus d'informations, nous sommes à votre écoute au 05 56 99 86 48
fo.bordeauxmetropole@bordeaux-metropole.fr
Site web : <https://www.fo-bordeaux-metropole.fr/>*